

## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2020-334 modifiant le règlement numéro 2019-322 de gestion contractuelle tel que modifié a été adopté par le conseil de la MRC ce 11 novembre 2020. Ce règlement a pour objet de modifier le formulaire de déclaration du soumissionnaire, prévoir une exception additionnelle pour permettre la passation de certains contrats de gré à gré, modifier une modalité reliée au régime d'exception pour permettre la non-constitution d'un comité de sélection ainsi que de préciser les exigences en lien avec la déclaration d'un sous-traitant par un soumissionnaire.

En raison des mesures exceptionnelles en vigueur durant cette période de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pourra prendre connaissance de ce règlement en adressant une demande écrite à la MRC par la poste au 142, rue Dufferin, Granby (Québec), J2G 4X1 ou par courriel au greffe@haute-yamaska.ca. D'ici son entrée en vigueur, le projet de règlement peut être consulté en ligne sur le site Web de la MRC, dans la section Documentation/Projets de règlements présentés au <a href="http://www.haute-yamaska.ca/projets-de-reglements-presentes/">http://www.haute-yamaska.ca/projets-de-reglements-presentes/</a>. Une version administrative du Règlement de gestion contractuelle, une fois en vigueur se trouvera également en tout temps sur le site Web de la MRC, dans la section Documentation/Gestion contractuelle.

Fait à Granby (Québec), ce 11 novembre 2020.

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe,

(signé) Judith Desmeules